

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre
En exercice : 15 le 11 juillet à 20 heures 30,
Présents : le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire
Convocation du 5 juillet 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, STURMEL Philippe
Mmes : CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, SEMENE Marie-Ange

Secrétaire : **IMART Thierry**

Absents excusés : **POUPOT Mary** procuration à **DUCCROS Lucie**
PIGASSE Thomas procuration à **LASFARGUES William**
PLACHOT Geneviève procuration à **ANDRÉ Christian**
DELSOL Yannick procuration à **GENRE Pierre**
AFONSO Djemilla procuration à **CASANOVA Céline**

Absent non excusé : **COULON Florian** pas de procuration

- **Objet : Validation de l'avant-projet définitif avec l'estimatif du coût de la construction d'un espace socio culturel, l'aménagement d'une parcelle et ses abords**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de sa séance du 13 novembre 2023 le cabinet d'architecture Diana a été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une parcelle et la construction d'un espace socio culturel.

Le cabinet Diana a réalisé un avant-projet sommaire qui a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 28 mai.

Les plans pour l'avant-projet définitifs ont été validés lors du Conseil municipal extraordinaire du 3 juin 2024.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil municipal puisse donner son avis sur ces plans ainsi que sur le volet financier comportant le coût prévisionnel définitif des travaux.

Il présente le devis estimatif définitif réalisé par le Cabinet Diana, maître d'œuvre de l'opération. Le devis pour les travaux s'élève à 1 931 000.00€ HT et à 2 272 800.00€ HT options incluses.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à ce stade sur les plans de l'avant-projet ci-joint ainsi que sur le coût estimatif définitif des travaux joint qui s'élève à 1 931 000.00€ HT et à 2 272 800.00€ HT options incluses.

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 11 juillet 2024
Et de la réception en Préfecture le
Le Maire,